



HAL
open science

Le vagabondage montanien, entre poétique et socio-histoire

Juliette Morice

► **To cite this version:**

Juliette Morice. Le vagabondage montanien, entre poétique et socio-histoire. Publije, 2015, OUVERTURE AU CLASSIQUE. Le seuil de l'acceptable : expression des idées et représentations imaginaires "limites" à l'âge moderne (XVIe-XVIIe siècles). hal-04719920

HAL Id: hal-04719920

<https://univ-lemans.hal.science/hal-04719920v1>

Submitted on 3 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



2015-n°2

Patricia Eichel-Lojkine (dir.),

Le seuil de l'acceptable : expression des idées et représentations imaginaires "limites" à l'âge moderne (XVIe-XVIIe siècles)

« Le vagabondage montanien, entre poétique et socio-histoire »

Juliette Morice (Université du Maine, 3.LAM)



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International

Résumé

1. Deux Montaigne ?
2. « Le poids inutile de la terre »
3. Valeur paradoxale du vagabondage
4. Le métier d'écrivain

Mots-clés

Vagabondage, écrivain

Le « vagabondage » fait partie de ces micro-concepts proprement montaniens, ayant cette particularité de faire converger en lui deux modes de lecture possibles de Montaigne, selon que l'on privilégie le Montaigne écrivain et philosophe ou l'homme Montaigne, pris dans la réalité sociale, historique et politique qui fut la sienne¹. Or, en considérant le plus souvent la notion de vagabondage du point de vue purement littéraire, comme ce qui traduirait l'allure d'une pensée et d'une plume – qui résumerait, en un mot, le « style » gambadant de l'auteur² – il se pourrait que l'on omette cependant le fait qu'elle désigne aussi une pratique concrète et historiquement située. Il n'est sans doute pas inutile, s'agissant de « l'interprétation » de l'écrivain Montaigne – tel que lui-même se dépeint dans le troisième livre des *Essais*, notamment dans le chapitre « De la vanité » – de faire droit au sens premier de la notion : le vagabond est l'objet, au XVI^e siècle, d'une catégorisation juridique relativement précise et désigne une frange de la société qu'une série d'édits et d'ordonnances eut pour but de mettre à la marge et de contrôler. En faisant mine de s'attribuer ce qu'il sait être un statut marginal³, Montaigne franchit ironiquement une forme de limite dont il importe de comprendre le sens. Tout se passe en réalité comme si l'interprétation stylistique du vagabondage, à laquelle invite la forme ondoyante et le statut énonciatif particulier des *Essais*, avait rendu cette figure marginale du vagabond « acceptable », ou comme si l'errance supposée d'un style avait absorbé en elle toute la dimension transgressive d'une pensée originale sur l'errance et le vagabondage. Loin de s'en voir affaiblie, la lecture poétique de Montaigne pourrait avoir fort à gagner d'une relecture socio-historique.

1. Deux Montaigne ?

L'approche que nous appelons « poétique » est peut-être la plus connue. C'est celle, par exemple, de Mary McKinley, qui consacre un des chapitres de son ouvrage – au titre lui-même évocateur, *Les terrains vagues des Essais : itinéraires et intertextes* – à la figure du « Vagabond »⁴,

¹ Ce double visage de Montaigne n'est certes pas seulement dû aux multiples lectures qu'il est possible d'en faire, mais est aussi le fruit d'une construction de l'auteur lui-même, qui affirme que « Le Maire et Montaigne ont toujours été deux d'une séparation bien claire ». Voir Montaigne, *Les Essais*, éd. Villey-Saulnier, Paris, Presses Universitaires de France, 2004, p. 1012, B. Nous citerons désormais en référence cette édition, avec mention du livre, de la page et de la couche A, B ou C des *Essais*.

² Dans le chapitre « De la vanité », Montaigne affirme : « J'aime l'allure poétique, à sauts et à gambades » (*Essais*, III, 9, 994 B). Notons par ailleurs que les déclarations dans lesquelles l'auteur loue « ces gaillardes escapades » et la « beauté » de la « variation », affirmant que « [S]on style et [s]on esprit vont vagabondant de même » relèvent d'un ajout sur l'Exemplaire de Bordeaux (III, 9, 994 C).

³ Lorsqu'il écrit au début du chapitre : « il y devrait avoir quelque coercion des lois contre les écrivains ineptes et inutiles, comme il y a contre les vagabonds et fainéants. On bannirait des mains de notre peuple et moi et cent autres » (III, 9, 946 B). Nous revenons sur cette phrase par la suite.

⁴ MCKINLEY M., *Les terrains vagues des Essais : itinéraires et intertextes*, Paris, Honoré Champion, 1996, chapitre viii « Le vagabond ».

dans lequel elle montre, reprenant les analyses stylistiques d'André Tournon⁵, comment « l'allure vagabonde » des *Essais* est un « attribut de la poésie » de Montaigne, et qu'elle est même sa manière de pratiquer la *sprezzatura*⁶. Après avoir exposé subtilement la façon dont le « vagabondage » revendiqué par Montaigne (dans sa vie comme dans son écriture) s'inscrit en faux contre le discours dominant du XVI^e siècle, l'auteure conclut son analyse en montrant qu'une telle notion est finalement inséparable des « rêveries d'un homme fiévreux » ou de la « mélancolie » supposée de l'auteur des *Essais* – manière de rabattre Montaigne sur ce qui constituerait sa singularité psychologique⁷.

Il est vrai que le « vagabondage », s'agissant du travail d'interprétation des *Essais*, apparaît comme une notion fort opératoire, qui permet de réunir en elle ce qui caractérise à la fois le rythme d'une pensée et celui d'une écriture, la conduite d'une vie et celle d'une œuvre. Et il n'est pas rare de voir cités ces mots fameux du chapitre « De la vanité », vantant l'allure « à sauts et à gambades⁸ » de Montaigne. Ce chapitre des *Essais* et les thèmes qui s'y déploient – la mort, la vie domestique, le voyage – qui convergent dans ceux de l'écriture et du moi et nous placent en apparence sous le signe du *topos* de l'Ecclésiaste⁹, a certes donné lieu à des études de référence¹⁰. Géralde Nakam, auteure d'un ouvrage dans lequel elle présente Montaigne non comme un écrivain sceptique et abstrait, mais comme un homme mêlé à la vie publique et aux événements politiques de son temps¹¹, considère pourtant elle aussi le voyage et le vagabondage comme une représentation montaignienne du « transitoire humain », comme un « double motif » qui serait « la structure originelle et le principe générateur des *Essais* », privilégiant finalement la dimension métaphorique de l'itinéraire moral et intellectuel de Montaigne ainsi que la question de son mode d'écriture¹². Le lecteur serait ainsi invité à regarder les pages que Montaigne

⁵ Voir Tournon A., *Montaigne : la glose et l'essai*, [1983], Paris, Honoré Champion, 2000.

⁶ MCKINLEY M., *op. cit.*, p. 145.

⁷ Sur la mélancolie supposée de Montaigne, voir notre article, « Montaigne et la folie », *Montaigne Studies*, vol. XXVI, « Montaigne écrivain », Balsamo J. (dir.), 2014, p. 177-193.

⁸ MONTAIGNE, *Les Essais*, III, 9, 994 B.

⁹ « Vanité des vanités, dit l'Ecclésiaste, vanité des vanités : tout est vanité » (I, 2).

¹⁰ Parmi les études ou les ouvrages s'attardant sur de ce chapitre, voir le livre d'André Tournon précédemment cité, mais aussi Conley T., « Montaigne en Montage : Mapping "Vanité" (III, ix) », *Montaigne Studies*, III, n° 2, 1991, p. 208-234.

¹¹ NAKAM G., *Montaigne et son temps. Les événements et les Essais. L'histoire, la vie, le livre*, Paris, Librairie A. G. Nizet, 1982, rééd. Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1993.

¹² NAKAM G., « "Voyage..." "Passage..." chez Montaigne », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, vol. 21, 1985, p. 15-22, article repris dans *Montaigne. La manière et la matière*, Paris, Klincksieck, 1992, nouv. éd. revue, corrigée et augmentée, Paris, Honoré Champion, 2006.

consacre au vagabondage comme une « invention » de l'auteur, isolable comme telle et imputable à son « humeur ». La pratique montaignienne du voyage et du vagabondage, ses raisons et ses modalités, sont-elles cependant réellement « indissociables », comme le souligne également Marcel Conche, de l'usage métaphorique de la notion et subsumables sous la dimension « poétique » de la vie de Montaigne¹³ ?

Au lieu de voir seulement dans ce chapitre « De la vanité » une forme de « métonymie », pour ainsi dire, de l'œuvre de Montaigne, ou, comme le fait Mary McKinley, de lire les deux phrases du début de ce chapitre comme un « microcosme » des *Essais* dans leur ensemble¹⁴, on pourrait se demander par quels effets le discours montaignien sur le vagabondage, ainsi « poétisé », est devenu « acceptable » au point de ne plus faire problème. Dans un article qu'il consacre aux « frontières de l'inacceptable », Jean-Pierre Cavaillé a montré la manière dont certains énoncés avaient été jugés « acceptables » dans les *Essais*, sans doute parce qu'ils étaient justement présentés par leur auteur comme des propos libres et sans prétention normative, alors que ces mêmes énoncés devenaient inacceptables et condamnés comme tels sous la plume d'un Charron, précisément parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un traité démonstratif et didactique¹⁵. La forme et le genre singuliers des *Essais* ne pourraient-ils avoir contribué à effacer la dimension transgressive de certains des propos que l'on y découvre ?

On trouve, à l'opposé de cette lecture « poétique », qui aurait tendance à émousser la réalité du contexte historique dans laquelle s'inscrit le discours de Montaigne, une lecture plus sociologique et politique des *Essais*, notamment celle que Philippe Desan promeut dans sa biographie de l'auteur¹⁶. Selon lui, les philosophes et spécialistes de littérature, ayant mis en évidence ce Montaigne « universel et atemporel », auraient laissé de côté le Montaigne politique,

¹³ C'est là, semble-t-il, la thèse de Marcel Conche, qui écrit : « Montaigne parle du "voyage" de sa vie, il parle aussi du "vagabondage" de son esprit et de son style. Ces trois choses sont *indissociables*. L' "allure poétique" en fait le fond. Montaigne voyage, vit et écrit (et pense) en poète, cela parce que la poésie fait le fond de toute vie, et qu'il faut vivre poétiquement pour vivre vraiment. » (Conche M., *Montaigne et la philosophie*, Paris, PUF, 2007, p. 74, nous soulignons). De la même façon, Jean Balsamo affirme : « Le voyage prend la valeur allégorique d'une mise en forme de la vie humaine, l'*ars peregrinandi* qu'établit Montaigne étant un art de vivre, ainsi qu'une représentation de l'écriture elle-même, celle, en apparence, d'une libre errance joyeuse, "à sauts et à gambades". La métaphore du voyage, les images de routes, d'avenues, de chemin, de sentiers sont nombreuses dans les *Essais* » in Desan Ph. (dir.), *Dictionnaire Michel de Montaigne* (désormais abrégé *DMM*), Paris, Honoré Champion, 2007, p. 1207-1208.

¹⁴ C'est là le programme que propose M. McKinley : « En examinant l'essai sur la vanité, j'espère démontrer que ces deux phrases du début sont ainsi un microcosme de l'essai – et même du livre – entier » (McKinley M., *op. cit.*, p. 107).

¹⁵ CAVAILLE J.-P., « Les frontières de l'inacceptable. Pour un réexamen de l'histoire de l'incrédulité », *Les Dossiers du Grih!* [En ligne], § 29.

¹⁶ DESAN Ph., *Montaigne. Une biographie politique*, Paris, Odile Jacob, 2014. Il faut bien rappeler que ces deux lectures sont également dues aux différentes périodes de rédaction et de publication des *Essais*, entre 1580 et 1595. Comme le souligne Philippe Desan, « le seigneur Michel de Montaigne, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme de Bordeaux – titres et fonctions dûment rapportés sur les pages de titre des premières éditions de 1580 et 1582 des *Essais* –, a lentement fait place à un Montaigne générique – sans prénom et sans condition sociale – auquel nous sommes aujourd'hui habitués : un Montaigne dissocié de l'histoire » (*Ibid.*, p. 15).

acteur de son temps, un Montaigne qu'il ne faut justement pas toujours « prendre au mot »¹⁷. Car le risque, à trop privilégier une lecture purement littéraire des *Essais*, est non seulement celui de l'inexactitude historique, mais peut-être, paradoxalement, celui de l'inexactitude littéraire, de la mésinterprétation du commentateur qui, justement, s'y laisserait prendre. Entre déchiffrement métaphorique et inscription dans l'histoire de la fin de la Renaissance, quelle lecture convient-il de faire du discours montaignien sur les voyages et le vagabondage ? Plutôt que de se contraindre à un tel choix, qui pourrait sembler correspondre à un simple choix disciplinaire, peut-être faut-il faire droit à un visage plus contradictoire et ironique de l'écrivain Montaigne. Car il apparaît que le concept de vagabondage n'est pas entièrement substituable, sous la plume de Montaigne, à d'autres concepts, comme ceux de mouvement, de promenade ou d'errance. S'il est bon de rappeler que la définition du vagabond se précise au xv^e siècle pour désigner stricto sensu une personne itinérante, sans lieu fixe, sans travail, faisant pour cette raison l'objet d'une catégorisation juridique, c'est que cette apologie montaignienne des chemins tortueux ne traduit pas seulement un refus de l'ordre de la méthode en général, mais manifeste en même temps un des points de rencontre entre la lecture poétique et la lecture historiciste de Montaigne.

2. « Le poids inutile de la terre »

À quoi renvoie précisément ce statut marginal du vagabond ? Nous l'avons dit, la catégorie sociale du vagabond se précise au xvi^e siècle et il importe de s'attarder un instant sur les textes juridiques de l'époque, comme l'a fait par exemple Robert Castel dans son ouvrage *Les métamorphoses de la question sociale*¹⁸. À quels termes celui de vagabond se trouve-t-il associé ? Le plus souvent, ce sont les attributs « oisif » et « sans aveu » qui reviennent. Ainsi l'ordonnance de François I^{er} de 1534, qui stigmatise « tous vagabonds, oisifs, gens sans aveu et autres qui n'ont aucun bien pour les entretenir et qui ne travaillent ni ne labourent pour gagner leur vie¹⁹ ». Le vagabondage renverrait donc à l'oisiveté et au fait d'être sans appartenance communautaire

¹⁷ *Ibid.*, p. 15-16.

¹⁸ CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, coll. « Essais », 1995, chap. ii. Voir aussi Braudel F., *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Le Livre de Poche, 1993, t. 2, qui cite des exemples de ces règlements à Marseille, en 1566 et dans plusieurs villes d'Espagne et d'Italie. Voir aussi Defaux G., *Le Curieux, le glorieux et la sagesse du monde dans la première moitié du XVI^e siècle : L'exemple de Panurge*, Lexington, French Forum, 1982, cité par Cave T., « Le récit montaignien : un voyage sans repentir », in Samaras Z. (dir.), *Montaigne. Espace, voyage, écriture*, Actes du Congrès international de Thessalonique, 1992, Paris, Honoré Champion, 1995, p. 127. Les vagabonds et les étrangers, objets de mesures sévères notamment à partir des années 1560, étaient accusés d'aggraver la crise financière, sujet de la controverse Malestroit-Bodin.

¹⁹ JOURDAN, DECROUZY, ISAMBERT, *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, 28 vol. t. XII, p. 271 ; cité dans Castel R., *op. cit.*, p. 141.

(« sans aveu²⁰ »). Comme l'indiquent les procès de vagabondage, le vagabond est un homme qui « demeure partout » et peut donc être considéré comme un être « de nulle part ». Les deux caractéristiques essentielles du vagabond seraient donc, en premier lieu, sa *déterritorialisation*, c'est-à-dire son arrachement à une communauté, marqué par la rupture d'un lien social, et, en second lieu et en conséquence, son *inutilité*. Dès 1526, on peut ainsi lire dans une déclaration donnant lieu au prévôt de Paris de commettre un lieutenant pour visiter les rues, les cabarets et les lieux publics et y saisir entre autres les vagabonds :

François, etc. comme nous avons été pièce avertis et informés que, en notre bonne ville et cité de Paris, faubourgs et banlieue d'icelle se retiraient, par chacun jour, *grand nombre d'aventuriers et vagabonds, oisifs et mal vivans*, en sorte que plusieurs larcins et pilleries y se commettent et plusieurs meurtres, forcements de filles et autres grandes insolences en procèdent [...] il était besoin que missions en ladite ville de Paris un gentilhomme vertueux et de fait à faire les prises et exécutions desdits *aventuriers, vagabonds et mal vivans*. [...] Visiter, par jour, les lieux et places de ladite ville, carrefours, cabarets, maisons, tavernes et autres endroits dissolus où tels *gens mal vivans, vagabonds et sans aveu* ont accoutumé eux retirer [...] ²¹.

On trouve dans ce dernier texte une définition un peu précise de ces « individus » en question : associés aux aventuriers, aux hommes de mauvaise vie, les vagabonds seraient par définition « sans lien », oisifs et (donc) moralement dangereux. On pourrait encore citer cette Ordonnance de 1566, commentaire d'un édit de Charles IX, dans lequel il est dit que

Vagabonds sont gens oiseux, fainéants, gens sans aveu, gens abandonnés, gens sans domicile, métiers et vacation, et comme l'appelle l'Ordonnance de la police de Paris, gens qui ne servent que de nombre, *sunt pondus inutile terrae*²².

Les vagabonds ne seraient que « le poids inutile de la terre », formule que l'on trouvait déjà dans l'Ordonnance de 1547 que fit paraître Edouard VI en Angleterre. S'ajoutent par ailleurs aux deux éléments de définition précédents (l'oisiveté et le fait d'être sans aveu) les notions de pauvreté et de validité²³. Le vagabond serait donc un être mobile, pauvre, mais valide, c'est-à-dire en théorie capable de travailler (il faudra donc distinguer les vagabonds des miséreux, relevant de l'assistance sur fond d'invalidité). Autrement dit, ce qui définit la catégorie du vagabond repose justement sur cette absence de statut social que révèlent les formulations privatives et trouve une expression dans le fait que ces individus errants ne valent que dans la

²⁰ Être « avoué » est un ancien terme emprunté au droit germanique qui, dans la société féodale, désigne l'état de celui qui fait acte d'allégeance à un suzerain qui, en retour, le protège.

²¹ JOURDAN, DECROUZY, ISAMBERT, *op. cit.* t. XII, n°135, p. 269. Nous soulignons.

²² Cité par Castel R., *op. cit.*, p. 142.

²³ Il n'est pas anodin, à cet égard, que les réflexions montaniennes du chapitre « De la vanité » entremêlent aux méditations sur le mouvement des considérations sur le travail et tout particulièrement sur le rapport à l'argent et à la pauvreté. Montaigne affirme qu'il n'entend rien à la comptabilité et qu'il n'accorde pas une grande valeur à l'argent, bien qu'il affirme « haïr la pauvreté » comme il hait la douleur. Il est par ailleurs notable qu'il déclare : « Quand je voyage, je n'ai à penser qu'à moi et à l'emploi de mon argent » (III, 9, 955B). Voir surtout les pages 953-955.

mesure où ils font *nombre*. Le « poids inutile de la terre » n'existerait qu'en tant qu'il n'est constitué en nombre que par des individus interchangeables et sans fonction sociale déterminée.

On ne sera dès lors pas étonné de voir les métaphores liées à la maladie et à la contagion se multiplier : le vagabond devient un fléau, une maladie, une vermine dont la société doit se défaire et que les lois de la fin de la Renaissance ont pour but de combattre comme la peste²⁴. Aussi les peines prises à l'encontre des vagabonds vont-elles du bannissement à la peine de mort. Il est d'ailleurs remarquable qu'une mesure de répression commune – le bannissement – indique que la peine infligée au vagabond sera d'être écarté, écarté n'importe où, pourvu que ce soit « ailleurs », la mobilité se trouvant ainsi punie par une autre forme de mobilité, dans une forme de régression à l'infini, ce qui tend à montrer le caractère insoluble et la « vanité » du contrôle et des mesures juridiques prises contre ceux que l'on considère comme des « bannis volontaires²⁵ ». Transparaît, dans ces édits et ordonnances, le fait que le vagabondage est en lui-même un délit, mais constitue également une circonstance aggravante pour d'autres délits (le vol et l'homicide). Ce non-statut du vagabond fait de lui, par définition, un transgresseur de la loi ou un délinquant d'office.

3. Valeur paradoxale du vagabondage

Rappeler que l'Ancien Régime est ainsi marqué par cette chasse interne au vagabond permet de donner une « couleur » différente aux propos de Montaigne sur une pratique difficilement réductible à son pouvoir métaphorique. Il n'est sans doute pas possible d'interpréter l'allure tortueuse de l'écrivain Montaigne sans faire référence à la réalité de ces mesures politiques (ce qui ne signifie pas que le discours qu'il porte sur cette pratique n'est pas

²⁴ C'est au xvi^e siècle que l'on trouve une première formulation théorique de la notion de contagion, avec le *De contagione* de Fracastor (1546). S'agissant du lexique de la « contagion » et de l'« infection », on remarque, contrairement à ce que l'on pourrait penser, que le sens médical de ces notions semble être apparu dans un second temps, alors que leur sens métaphorique et spirituel avait précédé, pendant des siècles. Sur ces questions, voir, entre autres, Bayle A. (dir.), *La Contagion : enjeux croisés des discours médicaux et littéraires*. Actes du colloque international pluridisciplinaire de Dijon du 10-11 septembre 2009, Éditions Universitaires de Dijon, coll. « écritures », 2013 et Carlin C. L. (dir.), *Imagining contagion in Early Modern Europe*, Londres-Basingtoke, Palgrave Macmillan, 2005.

²⁵ Une ordonnance royale montrera en effet, au xviii^e siècle, le caractère absurde, ou mieux, la « vanité » de cette mesure : « Nous avons reconnu que la peine de bannissement ne permet pas de contenir des gens dont la vie est une espèce de bannissement volontaire et perpétuel et qui, chassés d'une province, passent avec indifférence dans une autre où, sans changer d'état, ils continuent à commettre les mêmes excès » (De Boug, *Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du conseil d'état et du conseil souverain d'Alsace*, Colmar, 1775, t. II, « Déclaration concernant les vagabonds et gens sans aveu, 3 août 1764 », p. 672). Mais au xvi^e siècle, la peine infligée au vagabond va parfois jusqu'à la peine de mort en passant par le travail forcé ou la déportation. On peut voir un exemple de châtement qui stigmatise au sens propre le vagabond dans l'Ordonnance d'Edouard VI qui prescrit de marquer d'un V au fer rouge le front du criminel. En général, les ordonnances prescrivent d'abord de vider les villes des vagabonds, de faire des levées pour les chasser, pour finalement, si ces mesures ne sont pas efficaces, les porter en prison ou les condamner à mort.

en lui-même « littéraire »).

Que dit exactement Montaigne dans le chapitre « De la vanité » ? L'auteur des *Essais*, on l'a dit, semble faire l'apologie de l'errance et des chemins sinueux. Cet *ordo neglectus*²⁶ traduit à la fois un refus de la *dispositio* et de l'ordre de la méthode en général, mais encore, plus précisément, un refus de la méthode apodémique²⁷, dont la distinction voyage/vagabondage, empruntée au stoïcisme²⁸, est le fondement. « Chacun peut vagabonder, parcourir la terre, courir dans tous les sens, mais peu de gens savent contempler et apprendre, c'est-à-dire vraiment voyager », disait Juste Lipse²⁹. L'exigence de méthode, l'art de voyager « utilement », selon des règles préalablement définies, est ce que Montaigne dit refuser, lui qui affirme qu'il « ne trace aucune ligne certaine, ni droite ni courbe³⁰ ». Le point est en effet que la plupart des arts de voyager de la fin du XVI^e siècle s'attachent à montrer que le « véritable voyage » doit être distingué, pour trouver une légitimité, du vagabondage. La *peregrinatio* ne pouvait trouver des raisons qu'à condition que le déplacement obéisse au critère de l'utilité et aux préceptes d'une méthode énumérés, classés et réunis en un livre soumettant le mouvement à l'ordre. Les auteurs de ces méthodes (souvent originaires de Suisse et d'Allemagne, comme Zwinger, Turler ou Pyrckmair), s'adressant aux fils de la bourgeoisie et aux jeunes aristocrates, avaient pour projet de lutter contre les aspects négatifs ou les « inconvénients » que rencontraient les voyageurs de leur temps : dangers du vagabondage, précisément, mais aussi insécurité des routes, accidents de parcours, difficulté du retour, autant de « dangers » que Montaigne évoque en opérant un

²⁶ Sur l'« *ordo neglectus* » de Montaigne, voir par exemple les pages que Hugo Friedrich consacre à la question. Selon lui le rejet montaignien de la « forme liée » est la restitution littéraire de l'image d'un monde et d'un moi ouverts, complexes et changeants. Cf. Friedrich H., *Montaigne*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1968, p. 350. Bernard Sève souligne après lui que « c'est la totalité du monde et de ce qu'on appelle l'être qui sont insubstantiels et relèvent à ce titre de l'*ordo neglectus* » et voit dans cet *ordo neglectus* une « manière libératrice pour la pensée ». Cf. Sève B., « Le "génie tout libre" de "l'incomparable auteur de l'Art de conférer" », *Pascal a-t-il écrit les Pensées ?*, *Revue Littéraires*, Presses universitaires du Mirail, 55, 2007, p. 97.

²⁷ L'adjectif apodémique provient du verbe grec *apodémêô* signifiant « voyager à l'étranger ». Les méthodes apodémiques, qui fleurissent en Europe à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, désignent ces méthodes du « bien voyager » ou « arts de voyager » ayant pour but de définir les normes d'un voyage utilement entrepris. Justin Stagl a dénombré environ 300 de ces textes entre la fin du XVI^e siècle et à la fin du XVIII^e siècle, et la liste n'est pas close. Voir Stagl J., *Apodemiken. Eine räsonnierte Bibliographie der reisetheoretischen Literatur des 16., 17. Und 18. Jahrhunderts*, Paderborn, München, Vienne, Zürich, 1983. Cette multiplication des traités apodémiques à la fin du XVI^e siècle ne pouvait être ignorée de Montaigne : on sait que ce dernier a fréquenté le suisse Zwinger, auteur d'un traité apodémique majeur (il fut reçu chez lui à Bâle en octobre 1580), mais aussi certains membres de la famille Platter, et l'on sait également que ses chemins ont croisé ceux de Juste Lipse.

²⁸ « En fait, tu ne voyages pas, tu vagabondes, au gré du caprice qui te pousse et tu changes de lieu pour quelque autre lieu, alors que l'objet dont tu es en quête, l'art de bien vivre, a son lieu partout » (Sénèque, *Lettre à Lucilius*, xxviii, 5).

²⁹ La phrase latine dit : « *Vagari, lustrare, discurrere, quibus potest : pauci indigare, discere ; id est, vere peregrinari* ». Voir Juste Lipse, *De ratione cum fructu peregrinandi, et praesertim in Italia*, Lettre à Philippe de Lannoy du 3 avril 1578, *Epistolae selectae*, Paris, 1610 ; trad. française Anthoine Brun, « *De l'art de voyager fructueusement* », *Le choix des Epistres de Lipse traduites de Latin en François*, Lyon, B. Ancelin, epistres III, 1619 (traduction modifiée).

³⁰ MONTAIGNE, *Essais*, III, 9, 985 B.

retournement inédit, suggérant au contraire que l'on peut tirer profit ou avantage des incommodités et des risques inhérents au voyage. Ainsi la question topique des arts de voyager, « le voyage apporte-t-il plus d'avantages ou d'inconvénients³¹ ? », fait-elle l'objet d'un traitement paradoxal de la part de l'auteur, dans la mesure où les inconvénients manifestes (incertitude du retour, parcours hasardeux, inconfort physique, risque de mauvaises rencontres, difficulté de communiquer dans une langue étrangère) peuvent être pris comme autant d'« avantages ». C'est dans ce contexte que Montaigne écrit le chapitre III, 9 des *Essais* (*après*, notamment, qu'il a rencontré Zwinger en 1580) et ce qui s'y donne à lire ressemble par bien des aspects à un « anti-art de voyager »³², dans la tradition de l'éloge paradoxal. La structure dialogique de ce chapitre permet à Montaigne de plaider contre les arguments de la littérature apodémique et de débouter les trois préceptes centraux de la méthode, à savoir la triple nécessité de distinguer voyager et vagabonder ; d'assigner une fin au voyage (au double sens de terme et de but) ; enfin de faire prévaloir l'impératif de l'utilité sur le plaisir des voyages³³.

Montaigne questionne cette prétendue supériorité axiologique du « véritable voyage » (la *peregrinatio*) sur le vagabondage, ainsi que la norme qui voudrait que ce dernier soit moralement et juridiquement condamnable. Cette interrogation prend apparemment la forme d'une prétérition (d'une « imposture », dirait Antoine Compagnon³⁴) dans la mesure où, tout en constatant le peu de valeur que revêt le « vagabond », Montaigne s'attribue cet adjectif, se plaçant en apparence à la marge. Le mot « vagabond » a en effet le plus souvent une connotation péjorative dans les *Essais* : dans l'Apologie de Raymond Sebond, il est associé aux adjectifs « dangereux et téméraire³⁵ » ; dans le dernier chapitre des *Essais*, c'est « notre esprit maladif »

³¹ Il s'agit d'une question récurrente, que l'on trouvera par exemple sous la plume Hieronymus Turler (1550-1602), dans son *De peregrinatione et agro neapolitano*, Strasbourg, 1574.

³² Si « De la vanité » peut se lire comme un dialogue instauré par Montaigne avec le *De constantia* de Juste Lipse, comme le suggérait par exemple Pierre Villey dans son introduction au chapitre (p. 945), ce serait cependant en réduire considérablement la portée que de limiter le « dialogue » à ces seuls auteurs et au seul *De Constantia*, non seulement parce que Montaigne a fréquenté, et a dû lire d'autres auteurs de méthodes du voyage, notamment le grand Zwinger, mais aussi parce que ce serait laisser de côté cet autre texte de Juste Lipse qu'est l'épître à Philippe De Lannoy, « De l'art de voyager avec fruit ». Selon nous le thème de ce chapitre ne peut se réduire – même si c'est un aspect très important – à la question de l'« inconstance » montaignienne *versus* la constance lipsienne. En énumérant les « raisons » invoquées par Montaigne dans son plaidoyer pour le voyage, Sébastien Prat omet de souligner que cet exercice de justification des voyages (devant l'objection classique de la « fuite », notamment) inscrit d'emblée le discours de Montaigne dans un genre qui est celui de l'apodémique. Cf. Prat S., *Constance et inconstance chez Montaigne*, Paris, Classiques Garnier, 2012.

³³ On notera cependant que dans le chapitre « De la physionomie », Montaigne déplore le fait que l'on puisse faire *mauvais usage* des voyages lorsqu'il affirme que « notre jeunesse [...] emploie [du temps] à des pérégrinations moins utiles et apprentissages moins honorables » que l'apprentissage de la guerre et la formation militaire (III, 12, 1042 C).

³⁴ COMPAGNON A., « L'imposture », in Compagnon, A. (dir.), *Prétexte : Roland Barthes*, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 22-29 juin 1977, rééd. Paris, Christian Bourgeois, 2003.

³⁵ MONTAIGNE, *Essais*, II, 12, 559 A-C.

qui est désigné comme « insatiable, vagabond et versatile³⁶ » ; en III, 12, il est question des « vagabondes et arbitraires » dévotions de notre créance³⁷ ; enfin, dans « De la vanité », Montaigne utilise le substantif « vagabond » pour désigner ce groupe d'individus juridiquement identifié³⁸.

On le rappelle souvent, le caractère indéterminé de sa « route » est annoncé dès les premières lignes du chapitre, lorsque Montaigne affirme : « Qui ne voit que j'ai pris une route par laquelle, sans cesse et sans travail, j'irai autant qu'il y aura d'encre et de papier au monde³⁹ ? ». Son « vagabondage » est ainsi d'emblée associé à sa pratique d'écrivain, qui donne lieu à une réflexion sur cette forme de dialectique opposant travail et loisir, utilité et oisiveté, *peregrinatio* et vagabondage. N'est-il pas vain de faire profession d'écrivain, comme il est vain de vagabonder ? Aussi le renversement paradoxal de la notion de vagabondage ne fait-il pas écho à ce renversement similaire qu'opérait Montaigne au sujet de l'« oisiveté » dans le premier livre des *Essais* ? Si la notion de vagabondage s'entremêle sous sa plume à une réflexion sur la « vanité » du métier d'écrivain, c'est que se pose à nouveaux frais la question plus générale de la valeur de l'*otium*. Cette méditation sur les paradoxes de la vanité met au jour toute l'ambiguïté de cette notion, dont on ne sait si elle doit être assimilée au loisir studieux des Anciens (valeur positive) ou à une activité oisive, sinon « oiseuse » (valeur négative)⁴⁰. Car Montaigne fait l'apologie paradoxale du métier d'écrivain tout en affirmant « combien [il est] peu laborieux⁴¹ ».

4. Le métier d'écrivain

Dans ces pages que Montaigne consacre au rapport entre voyage et vagabondage, surgit une interrogation sur le thème du travail, ou du métier, plus précisément sur le sens et l'utilité sociale des pratiques « oiseuses » et « ineptes » en apparence. On a souvent considéré comme métaphorique le titre même de ce chapitre « De la vanité », en tant qu'il renverrait à la *vanitas*, à

³⁶ *Ibid.*, III, 13, 1106 C.

³⁷ *Ibid.*, III, 12, 579 C.

³⁸ Le terme « vagabond » apparaît deux fois dans ce chapitre : une première fois « historiquement » pour désigner ce groupe juridiquement identifié qu'il associe aux écrivains (946 B), une seconde fois « poétiquement », dans un ajout de la couche C, lorsqu'il dit que « [s]on style et [s]on esprit vont vagabondant de même » (994 C).

³⁹ III, 9, 945 B.

⁴⁰ Cf. KRAUSE V., « Oisiveté », *DMM*, p. 836-837. En I, 8, c'est par l'exercice du paradoxe que Montaigne prend le contre-pied d'un Pierre Messie, auteur de *Diverses Leçons*, dans lesquelles l'auteur loue « l'excellence et les louanges du travail et le dommage qu'engendre l'oisiveté » (chap. 29), lorsqu'il affirme au rebours que ses « qualités » tiennent en deux mots : « l'oisiveté, la franchise » (*Essais*, III, 9, 969 C).

⁴¹ *Essais*, III, 9, 965 B.

la mort, et trouverait son point de mire dans cette « bulle » de citoyenneté romaine, symbole de vanité par excellence⁴². Il est curieux que le sens le plus concret, celui qui consiste à définir la vanité comme inutilité et surtout comme inutilité sociale, pure oisiveté, ait été davantage laissé de côté. Montaigne, dans ce chapitre, nous parle à la fois et de manière croisée de ses voyages et de son « métier » d'écrivain. Le problème qu'il rencontre est un problème aussi simple à énoncer que difficile à résoudre : à quoi puis-je servir en tant qu'écrivain ? Quelle est l'utilité de ce sot projet que j'ai de me peindre⁴³ ? Est-il digne d'être décrit comme *otium litteratum* ?

En plaçant son activité du côté du vagabondage, Montaigne montre son goût du paradoxe : son métier n'aurait pas à voir avec le loisir studieux des classiques mais avec une forme d'oisiveté revendiquée comme telle, celle-là même dont font preuve les vagabonds. Mais c'est à un sens un peu précis du vagabondage que l'auteur se réfère : le vagabondage défini non pas comme ce qui engloberait sa pensée comme un « vêtement flottant⁴⁴ », mais plutôt comme pratique et réalité sociologique, incarnant à elle seule la vanité des pratiques humaines. Se pose dès lors le problème d'une axiologie possible de l'intégration et de l'utilité sociale, qui amène à questionner la norme juridique faisant du vagabondage un délit.

S'il est commun de retenir de cette déclaration dans laquelle Montaigne dit vouloir cheminer « autant qu'il y aura d'encre et de papier au monde » l'idée du caractère indéterminé, libre et zigzagant de son écriture et de son projet, il est moins fréquent que l'on insiste sur cette incise dans laquelle Montaigne déclare faire profession d'écrivain « sans cesse et sans travail ». Que faut-il entendre exactement par là ? Faut-il comprendre « sans fin et sans peine » ? « sans relâche et sans effort » ? Ce serait là une autre manière de refuser, en deux mots, la double exigence de la méthode apodémique : celle d'assigner un terme à son chemin et celle de soumettre, dans le voyage, le loisir (*otium*) à l'effort (*labor*) et au travail (*negotium*)⁴⁵. Il s'agit pour Montaigne de penser le « métier d'écrire ». Or comment justifier cette activité pour un

⁴² Sur la bulle de citoyenneté romaine, voir McKinley M., « Vanity's Bull: Montaigne's itineraries in III, ix », in Tetel M., Masters G. M. (dir.), *Le Parcours des Essais : Montaigne 1588-1988*, Paris, éd. Aux Amateurs de Livres, 1989, p. 195-208 et Mathieu-Castellani G., « Poétique du lieu : Rome, l'enfance et la mort », *Montaigne e l'Italia*, Genève, Slatkine, 1991, p. 347-348.

⁴³ MONTAIGNE, *Essais*, « Au lecteur », p. 3.

⁴⁴ Bergson dit sa méfiance à l'encontre des idées générales et abstraites qui sont comme des vêtements que notre intelligence taille trop larges et uniformément pour épouser les contours de la réalité, alors que la philosophie demande de la précision, des vêtements-concepts « sur-mesure » seyant à la réalité à laquelle elle s'applique (Bergson H., *La pensée et le mouvant*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 1999, p. 196-197).

⁴⁵ Les premiers auteurs de méthodes apodémiques s'accordaient pour définir le « véritable voyage » comme relevant en premier lieu du *labor*, de l'effort entrepris pour partir et aller visiter les pays étrangers. Comme le soulignait par exemple Hieronymus Turler, pour définir un voyage « utile », l'effort doit être placé en position de genre : « [ma définition] distingue le voyage du loisir paresseux, dans la mesure où elle place l'effort en position de genre » (Turler H., *op. cit.*, p. 4). Ce qui fait du voyage un « *labor* » et, partant, une activité « utile », est le fait qu'il est orienté vers une *fin* déterminée, et non pas vainement entrepris. C'est pourquoi ces auteurs attachent autant d'importance à la détermination du but ou de la fin assignée au voyage.

gentilhomme comme Montaigne ? Tout le chapitre est construit autour de la double possibilité (et du refus) de rendre raison de ses voyages (exercice topique des littératures apodémiques) et de son œuvre et de son métier d'écrivain. L'écriture, comme le vagabondage, ont ceci d'injustifiable, sinon d'inacceptable, qu'ils n'ont pas d'utilité propre et évidente (en ce qu'ils sont en tout point éloignés du *neg-otium*). Montaigne affecte de voyager comme il écrit, « pour soi », et non pour le bien public ou dans un but politique. Alors que dans sa vie privée, son âme « ne sai[t] communément [...] s'employer que bandée et entière⁴⁶ », il affirme ne pas savoir s'« engager si profondément et si entier » s'agissant de la vie publique⁴⁷. Et de prétendre ainsi que les voyages dont il parle dans le chapitre « De la vanité », comme ses *Essais*, n'ont qu'un intérêt privé et ne visent pas l'utilité publique. « La philosophie politique aura bel accuser la bassesse et stérilité de mon occupation », dit-il, affirmant qu'il est d'avis que « la plus honorable vacation est de servir au public et être utile à beaucoup »⁴⁸. Or l'auteur fait cette précision :

Pour mon regard je m'en dépars : partie par conscience (car par où je vois le poids qui touche de telles vacations, je vois aussi le peu de moyen que j'ai d'y fournir) ; et Platon, maître ouvrier en tout gouvernement politique, ne laissa de s'en abstenir, partie par poltronnerie. Je me contente de jouir le monde sans m'en empresser, de vivre une vie seulement excusable, et qui seulement ne pèse ni à moi ni à autrui⁴⁹.

Ce traitement paradoxal des notions d'*otium* et de *negotium* fait écho aux propos que Montaigne tenait déjà dans le chapitre « De l'oisiveté » du premier livre des *Essais*. Gisèle Mathieu-Castellani a montré comment, en I, 8, Montaigne, après avoir placé l'oisiveté sous le signe du négatif, évoquant l'inutilité des « terres oisives », des « herbes sauvages », des « femmes » produisant spontanément « des amas de chairs informes », et, pour finir, de « son esprit » faisant « le cheval échappé »⁵⁰, décidait, par un retournement étonnant, de « ne rien perdre de ces déchets, herbes sauvages et inutiles, amas de pièces de chairs informes », opérant une « revalorisation du rebut et de l'excrément⁵¹ ». La structure de ce passage sur l'oisiveté, comme celle du chapitre sur la vanité, serait donc celle d'une sorte d'anamorphose qui révélerait en creux, une fois regardée du bon biais, l'aspect positif du négatif. Cette posture que se donne

⁴⁶ MONTAIGNE, *Essais*, III, 3, 819 B.

⁴⁷ *Ibid.*, III, 10, 1012 B ; III, 1, 792 B. N'oublions pas que Montaigne affirme par ailleurs : « J'aime la vie privée, parce que c'est par mon choix que je l'aime, non par disconvenance à la vie publique, qui est à l'aventure autant selon ma complexion » (III, 9, 988 B). Son discours sur l'engagement politique est certes ambigu et il ne faut pas, encore une fois, prendre Montaigne au mot.

⁴⁸ *Ibid.*, III, 9, 952 B.

⁴⁹ *Ibid.*, III, 9, 952 B-C.

⁵⁰ *Ibid.*, I, 8, 32-33 A.

⁵¹ MATHIEU-CASTELLANI G., *Montaigne. L'écriture de l'essai*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « écrivains », 1988, p. 30.

l'écrivain Montaigne ne donne-t-elle pas à penser la possibilité d'un *bon usage* de l'oisiveté ou de la vanité ? Aussi l'auteur fait-il mine, en III, 9, d'être sommé de rendre raison de l'inutilité de ses déplacements, d'assumer en première personne un voyage qui ne se proposerait pas comme but l'intérêt public (bien que l'on sache que ce n'est pas réellement le cas) :

On accusait un Galba du temps passé de ce qu'il vivait oiseusement ; il répondit que chacun devait rendre raison de ses actions, non pas de son séjour. Il se trompait : car la justice a connaissance et animadvertion aussi sur ceux qui chôment⁵².

Le chapitre « De la vanité » esquisserait-il une forme d'ironique apologie du chômeur, de celui qui s'excuse de finir sa vie « oiseusement » ? Ce portrait de l'artiste en chômeur s'avère d'autant plus paradoxal que l'on sait que la vie de Montaigne fut justement marquée par les *negotia* et les *officia*. Et l'on a pu supposer que cette méditation sur la valeur de l'*otium* avait à voir avec une forme de posture propre à la noblesse de robe, « caractérisée à la fois par une vie quotidienne très active et un imaginaire élaboré de l'oisiveté⁵³ ». Il est pourtant difficile de maintenir jusqu'au bout l'idée qu'il y aurait là seulement une forme d'ironie, voire d'affectation, lorsque Montaigne fait cette comparaison :

Mais il y devrait avoir quelque coercition des lois contre les écrivains ineptes et inutiles, comme il y a contre vagabonds et fainéants. On bannirait des mains de notre peuple et moi et cent autres⁵⁴.

Cette remarque, d'interprétation difficile, pousse plus loin ce qui aurait pu constituer une digression relativement attendue sur les paradoxes de l'*otium*. On pourrait songer qu'il ne s'agit là que d'une pointe. Montaigne soulignerait sa proximité avec ces individus marginalisés – vagabonds et fainéants – individus jugés inutiles et dangereux, que des règlements et des lois ont pour but d'identifier et d'expulser, afin d'en protéger la société, et le propos serait d'autant plus ironique que l'auteur, qui fut magistrat, eut lui-même à s'occuper de rédiger des arrêts⁵⁵. Mais juste après cette phrase, l'auteur ajoute néanmoins cette courte et tranchante incise : « ce n'est pas moquerie ». Pourquoi faudrait-il prendre ces propos paradoxaux au sérieux ? On le comprend par la suite : Montaigne y parle de la corruption générale du siècle et fait une

⁵² MONTAIGNE, *Essais*, III, 9, 946 B.

⁵³ C'est ce qu'affirme Virginia Krause dans l'article « Oisiveté » du *DMM* (p. 836-837). L'*otium litteratum*, à l'imitation des Anciens, était conçue comme la plus sûre façon de faire bon usage de son temps libre. La phrase de Sénèque, « *otium sine litteris mors est* » (« le loisir sans les lettres est la mort »), devient un refrain dans le discours de la robe sur le loisir.

⁵⁴ *Ibid.*, 945-946 B.

⁵⁵ André Tournon a montré comment le genre de l'essai avait pu naître de ces pratiques de la glose juridique. Cf. Tournon A., *Montaigne, la glose et l'essai*, éd. revue et corrigée, Paris, Champion, 2000. Cependant, Katherine Almquist a souligné qu'il n'était pas du tout sûr qu'un seul des arrêts de Montaigne au Parlement de Bordeaux ait été cité ou commenté et rappelle que l'essayiste en rédigea en fait assez peu lui-même (la rédaction d'un arrêt étant de toute façon un travail d'équipe). Pour une brève synthèse sur la question, voir les articles « Arrêts du Parlement de Bordeaux » et « Magistrature », par K. Almquist, in Desan Ph. (dir.), *DMM*.

distinction entre les crimes des puissants (trahison, injustice, irrégion, tyrannie, avarice, cruauté) et les crimes des faibles, parmi lesquels se trouvent la sottise, la vanité et l'oisiveté. Et d'ajouter ceci : « en un temps où le méchamment faire est si commun, de ne faire qu'inutilement il est comme louable⁵⁶ ». On passe d'un simple jeu à un renversement de valeurs dont l'enjeu est autrement sérieux. Si, dans les textes de lois, les vagabonds étaient « *inutiles* » et « *mal vivans* », l'inutilité perd sa négativité dès lors qu'il existe des maux bien plus graves. S'opère ainsi une forme de réévaluation de la vanité, à la faveur d'une comparaison entre les grands crimes de ce siècle – ceux des guerres de religion notamment – et ce crime, devenu si faible aux yeux de Montaigne, qu'est celui de la vanité ou de l'inutilité, que les vagabonds et l'écrivain ont en partage, tous gens « oisifs » et « sans aveu ». On lit ainsi quelques lignes plus loin :

Car il me semble que ce serait contre raison de poursuivre les menus inconvénients, quand les grands nous infestent [...]. Ces autres font de même, qui s'arrêtent à défendre à toute instance des formes de parler, les danses, et les jeux, à un peuple perdu de toute sorte de vices exécrables⁵⁷.

On note ici que les métaphores de l'infection, de la maladie rampante ne sont plus appliquées à ce mal que serait le vagabondage, mais au contraire à ses grands maux que sont la tyrannie, la cruauté, la guerre. Or Montaigne souligne qu'il n'est pas lui-même à l'origine de ce renversement de valeurs, qui apparaît en fait comme le résultat des contingences politiques de son temps. Ce déplacement de valeurs s'opérerait seul, pour ainsi dire spontanément. Montaigne ne ferait rien que le constater, comme on constate le retour des saisons : « il semble que ce soit la saison des choses vaines quand les dommageables nous pressent⁵⁸ ». Tout se passe donc comme si l'auteur se livrait *malgré lui* à l'exercice du paradoxe, suggérant que ce siècle de crimes et de malheurs publics doit nous contraindre à accepter les plus vains loisirs. Dès lors que la cruauté est l'extrémité du vice, il devient impensable de voir l'oisiveté comme la « mère et nourrice de tous les vices ». Car la cruauté fait signe vers une dimension dans laquelle la morale traditionnelle perd toute sa consistance. La tragédie des guerres de religion et le spectacle de cette cruauté ne rendent-ils pas la criminalisation du vagabondage absurde ou vaine ? L'ironie serait donc moins celle de l'auteur que celle de l'histoire.

Ce qui transparaît curieusement, dans ce chapitre « De la vanité », est le fait que la criminalisation du vagabondage fut au XVI^e siècle le fruit d'une représentation largement fantasmée et d'une construction de la figure du vagabond, dissimulant un problème politique et philosophique plus général. Aussi faudrait-il ajouter, pour conclure, que ce paradigme du

⁵⁶ MONTAIGNE, *Essais*, III, 9, 946 B.

⁵⁷ *Ibid.*, 946-947 B.

⁵⁸ *Ibid.*

vagabond, comme l'avait d'ailleurs montré Robert Castel, n'a pas réellement coïncidé avec la réalité sociologique du vagabondage. Il est donc une autre manière de relier l'écriture montaignienne et le vagabondage : non point seulement en ce que ce dernier reflèterait le style sautillant de l'auteur, mais parce qu'il devient l'occasion d'une méditation sur le métier d'écrivain, métier dont la représentation, comme celle du vagabond, fut également, dans une certaine mesure, fantasmée. Dans le troisième livre des *Essais*, Montaigne s'emploie à construire une image de l'écrivain « inepte » qui fera de lui un fondateur de la modernité (au point de devenir lui-même responsable de l'oubli dans lequel tombe le Montaigne politique, le Maire et gouverneur de Bordeaux, le serviteur royal ou l'officier public). De façon paradoxale, cette construction des figures du vagabond et de l'écrivain s'ancre dans une historicité et dans une réflexion sur les valeurs d'un siècle, laquelle seule permet de ressaisir, *in fine*, la portée poétique et universelle d'un tel texte.